



Carburant penurie que faire

Par **Celine974**, le **06/10/2022** à **10:11**

Bonjour

mon mari travail pour une société de plomberie. Il a un camion qui appartient à la société. Depuis la pénurie de gasoil toutes ou quasi la totalité des stations totale sont en rupture depuis plusieurs jours. A ce jour mon mari n'a quasiment pu de gasoil pour ce rendre sur ses chantiers. Le patron leur demande de mettre du gasoil avec notre propre carte bancaire et celui-ci nous rembourse que le mois prochain. Pour nous c'est impossible financièrement de remplir un camion toutes les semaines. Nous parlons d'un plein à 150€ voir plus. Est-il en droit de nous obliger à le faire? Et si nous le fesons pas et que mon mari tombe en panne de carburant et ne peut plu ce déplacer, comment cela ce passe ? Est ce que il sera pénalisé ? Alors que le patron ne donne rien pour remplir les camions.
Merci d'avance pour vos réponses

Par **janus2fr**, le **06/10/2022** à **10:16**

Bonjour,

Normalement, l'employeur peut faire une avance sur frais...

Par **Celine974**, le **06/10/2022** à **10:19**

Bonjour

Justement Mr ne veut pas et veut régulariser tout ça quand on reçoit le salaire. Car le patron ne vient jamais à la boutique

Par **jodelariege**, le **06/10/2022** à **10:21**

bonjour

d'acord avec janus :le patron peut vous faire une avance des frais

l'empeoyeur est obligé de faire faire le plein chez Total(une carte Total?)?car il y a de l'essence

dans d'autres boutiques que Total ,un peu plus chere bien sur mais au moins on roule

apparté :on voit ici l'impact de l'information et de l'information incomplète des médias :il n'y a plus d'essence chez Total mais on ne parle pas du tout de l'essence ailleurs...

Par **Visiteur**, le **06/10/2022 à 10:22**

Bonjour,

Si vous avez une carte à débit différé, c'est éventuellement jouable. Mais vous pouvez aussi vous méfier des promesses volatiles.

Demandez plutôt une avance sur frais. Mais si les stations sont en rupture, il ne pourra pas faire le plein.

Par **Prana67**, le **06/10/2022 à 10:24**

Bonjour,

Un salarié n'a pas à avancer d'argent à son employeur. Comment ça se passe en général pour faire le plein ?

Il n'y a pas de pénurie de carburant, par contre c'est vrai que les stations que vous citez sont souvent à sec vu qu'ils pratiquent les prix les moins chers du marché en ce moment. Dans ce cas on peut faire le plein dans une autre station.

Evitez quand même de rouler jusqu'à la panne sèche. Prévenez l'employeur avant. C'est à ce dernier de décider ce qu'il convient de faire, mais en tout cas il ne peut pas obliger les salariés à avancer l'argent pour faire le plein.

Par **Celine974**, le **06/10/2022 à 10:27**

Oui les employés possède une carte totale. Et non il veut pas faire une avance sur les frais malheureusement.

Quelques employés ont mis du gasoil avec leurs carte bancaire personnelle mais d'autres employés comme mon mari ne pouvons avancé les frais. C'est pour cela que je vous demande qu'est-ce que risque mon mari.

En tout cas merci beaucoup pour vos retours

Par **janus2fr**, le **06/10/2022 à 11:27**

[quote]

Un salarié n'a pas à avancer d'argent à son employeur.

[/quote]

Bonjour Prana67,

Ca, c'est la théorie, j'ai toujours connu l'inverse depuis que je travaille, que ce soit remboursement sur note de frais ou sur forfait, c'est toujours qu'un remboursement, donc après avoir payé...

Par **Visiteur**, le **06/10/2022** à **11:37**

Perso j'ai connu à peine mieux : l'employeur qui fournit une carte professionnelle à débit différé de 45 jours pour que le remboursement des frais soit fait avant le débit.

Ceci fonctionne à condition que la note de frais soit approuvée dans le délai imparti.

Par **Celine974**, le **06/10/2022** à **12:07**

Sauf que le patron ne veut pas ce casser la tête

Par **Marck.ESP**, le **06/10/2022** à **12:17**

Bonjour,

Je pense en effet, car il pourrait aussi ouvrir un compte chez un autre distributeur ...

Par **Prana67**, le **06/10/2022** à **12:18**

[quote]

C'est pour cela que je vous demande qu'est-ce que risque mon mari.[/quote]

S'il prévient l'employeur qu'il n'y a plus de gasoil dans le réservoir et qu'il ne peut pas avancer les frais il ne risque rien. Qu'il évite juste de rouler jusqu'à la panne sèche.

Par **P.M.**, le **06/10/2022** à **13:49**

Bonjour,

S'il y a des Représentants des Salariés dans l'entreprise, je conseillerais au salarié de s'en

rapprocher...

Par **Celine974**, le **06/10/2022** à **13:52**

Bonjour
Malheureusement non c'est une petite boutique

Cordialement